

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1266

présenté par  
M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

-----  
**ARTICLE 34**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ce diagnostic, ces propositions et l'avis des membres du comité de pilotage sont inscrits »

les mots :

« un débat sur ce diagnostic, sur ces propositions et sur l'avis des membres du comité de pilotage est inscrit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.